

teurs canadiens diraient: «Entendu, si le gouvernement veut bien nous tracer la voie dans cette direction, nous sommes disposés à faire cet effort additionnel et à essayer d'arriver à une entente avec les provinces productrices». Mais, tant que le gouvernement s'entête à vouloir s'approprier les surplus éventuels, à s'immiscer dans des champs de compétence provinciale et garder par-devers lui cet argent au lieu de l'employer d'une façon que les consommateurs canadiens jugent acceptable, on ne fait qu'opposer le consommateur au producteur dans le cadre d'une démarche infructueuse et ultimement très néfaste pour le Canada.

● (1450)

A mon avis, le partage des revenus pétroliers et gaziers constitue un des problèmes fondamentaux du pays. Comme nous n'avons pas d'entente, cela élimine carrément la sorte d'investissement, de compréhension et de progrès qui nous aideraient énormément à résoudre non seulement nos problèmes énergétiques mais aussi nos difficultés constitutionnelles et économiques.

Le gouvernement refuse de prendre des mesures qui lui permettraient de faire preuve d'initiative là où cela s'impose et d'assumer sa part de responsabilités pour dire aux sociétés pétrolières qu'elles n'ont pas besoin d'augmenter leur part du gâteau. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a signalé à plusieurs reprises qu'il ne s'agissait pas, pour résoudre le problème, de restreindre la part de propriété publique des grandes multinationales mais plutôt de l'augmenter. Les politiques du gouvernement auront pour effet non pas de nationaliser le secteur mais d'accroître le pouvoir des multinationales, toutes sauf celle qui vient d'être nationalisée. Cette initiative ne fait qu'accroître le pouvoir des autres multinationales et diminuer celui des entreprises indépendantes, et, en fin de compte, le consommateur continuera de considérer que toute augmentation de prix vient enrichir davantage les sociétés pétrolières multinationales. Plutôt que de s'attacher à cette question fondamentale et à celle de la canadienisation, le gouvernement a décidé de suivre certaines politiques. Il est certes difficile de trouver le juste milieu et je ne blâme pas le gouvernement de ne pas l'avoir trouvé, mais il demeure à notre avis qu'il a échoué à la tâche et qu'il a ainsi laissé passer une occasion qui ne se représentera peut-être jamais.

L'enjeu continuera d'augmenter, comme d'ailleurs la valeur et le prix des ressources, et il n'en coûtera que davantage de trouver une solution adéquate. L'incapacité du gouvernement à trouver une solution, tout comme l'échec des conservateurs dans leur budget coûtent très cher aux Canadiens.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je remercie mes collègues de m'accorder le privilège de parler du bill C-57 que je tiens pour un des projets de loi les plus déroutants pour le secteur de la petite et moyenne entreprise au Canada que nous ayons vus depuis longtemps. Je sais gré au ministre des Finances (M. MacEachen) d'être venu me prévenir qu'il devait prendre l'avion pour Halifax et qu'il ne pourrait par conséquent pas entendre les quelques observations que j'ai à formuler.

Je suis très étonné de l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) et encore davantage de celle du

Taxe d'accise

ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe), vu le grand nombre d'échanges écrits et oraux que la plupart des députés ont dû entretenir avec les milieux d'affaires de leurs circonscriptions. Les efforts déployés par le secrétariat aux petites entreprises pour réduire la paperasserie et pour alléger la charge administrative imposée aux petites entreprises ont été réduits à néant par ce projet de loi.

Ce projet de loi nous propose des mesures bâclées et rédigées dans un style négligé qui a jeté la confusion non seulement dans le milieu des affaires, mais aussi dans l'esprit des fonctionnaires du Canada qui cherchent à en comprendre le sens.

L'article 29.3 est un exemple de l'activité des bureaucrates, dont nous avons besoin dans ce type de société, qui rédigent des règlements et des lois sur un secteur d'activité dont ils ne connaissent rien. Peut-être se préoccupent-ils d'un jugement rendu il y a des années par la Cour suprême qui s'est traduit par une ordonnance portant que la publicité fait partie intégrante du journal d'information et n'est par conséquent pas imposable. Depuis lors, ils n'ont jamais cessé de chercher un moyen d'accroître la taxe sur les ventes liées à la publicité.

Dans l'article 29.3 des modifications présentées par le ministre des Finances, ils ne se posent pas la question fondamentale de savoir qu'est-ce qu'on entend par informations. La réponse à cette question touche au cœur même de la presse libre. Lorsque je manifestais mon accord avec le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), j'ai vu le ministre des Finances secouer la tête et dire que j'avais tort. Je souhaiterais que quelqu'un explique la raison du manque apparent de compréhension de cette question clé, car c'est bien de cela qu'il s'agit. Ces gens présentent un projet de loi sans même se poser des questions aussi fondamentales que celle-là. Qu'est-ce que le contenu publicitaire? Oui, lorsque cette mesure législative était en préparation, a répondu à cette question de façon à tirer les choses au clair pour l'ensemble de la collectivité?

Il y a la formule des 75 p. 100 pour la publicité et un minimum de 50 p. 100 des numéros. Les intéressés disent qu'il y a la saison qui précède Noël, où il y a beaucoup de publicité, puis le premier trimestre de l'année, où il y en a beaucoup moins. Nous devons établir une moyenne. Ce seuil est valable pour trois mois puis l'on procède à une vérification; toute la comptabilité doit être modifiée et le compte des lignes révisé. Cela impose un fardeau supplémentaire à ce groupe. Si l'on ne respecte pas le seuil pour le trimestre, on se voit pénalisé rétroactivement eu égard à la taxe s'appliquant à ce trimestre-là. Comme celui qui est chargé de livrer les feuilles de paie, qui doit garantir la solvabilité à la banque et examiner les demandes des syndiqués, peut-il s'arranger pour rester solvable en tant qu'entité économique s'il se voit imposer ce fardeau supplémentaire?

Le député d'en face a tort de se cacher derrière les rideaux et d'en rire. Manifestement, il n'est pas au courant—ou du moins il s'en fiche—des problèmes que connaissent ceux qui paient l'impôt sur le revenu et la taxe de vente tout en ajoutant à la valeur des marchandises et en payant des salaires satisfaisants. Qu'y a-t-il de drôle là-dedans? Qu'il aille gagner sa vie. Qu'il essaie donc de payer des salaires et il trouvera cela moins drôle.